

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00067**

**VOTE DU TAUX DE TAXE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES (TEOM ) 2017**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 01 mars 2017

Nombre de membres en exercice : 112

Nombre de présents : 84

Nombre de pouvoirs : 19

Nombre de voix : 103

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, Mme Djida OUCHAOUA, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Marc SARDAT, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 20 mars 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170126-D20170006710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170320

**Pouvoirs :**

M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à Mme Monique ROVERA,  
M. Paul CELLE donne pouvoir à Mme Christine ROUX,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Daniel JACQUEMET,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Marie-Dominique FAURE,  
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Rémy GUYOT donne pouvoir à M. Gilles THIZY,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Georges ZIEGLER,  
M. Bernard LAGET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à Mme Anne DE BEAUMONT,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Yves PARTRAT donne pouvoir à M. Gérard MANET,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,  
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Maurice VINCENT donne pouvoir à Mme Laurence JUBAN,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Raphaëlle JEANSON, M. Robert KARULAK, Mme Corinne L'HARMET-ODIN,  
Mme Pascale MARRON, M. Florent PIGEON, M. Marc ROSIER

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2017**

### **VOTE DU TAUX DE TAXE ENLEVEMENT ORDURES MENAGERES (TEOM ) 2017**

Par délibération en date du 10 octobre 2002, le Conseil de Communauté s'est prononcé sur l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur le territoire de l'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la TEOM s'appliquera également sur le territoire des 8 nouvelles communes intégrées à Saint-Etienne Métropole.

Il s'agit d'une recette qui a pour objet de couvrir les dépenses relatives à la gestion des déchets.

Pour 2017, afin de faire face à l'évolution du coût du service (notamment l'ouverture d'une nouvelle déchèterie de Lorette), il est proposé:

- d'ajuster le taux de TEOM à 8.25 % (contre 8.15% précédemment)
- d'appliquer ce taux à l'ensemble du territoire de Saint-Etienne Métropole y compris aux communes entrantes et ceci dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

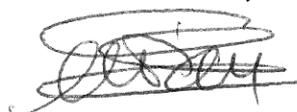
Le taux de TEOM de Saint-Etienne Métropole s'inscrit dans la fourchette basse des taux constatés dans les principales agglomérations en France. Le taux moyen de la TEOM en France était de 9,28 % en 2015 (données DGCL, DGFIP – Les collectivités locales en chiffres 2016).

#### **Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **fixe le taux de TEOM applicable en 2017 sur l'ensemble des communes à 8,25 %.**
- **et supprime le zonage instauré par délibération en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016 puisque le même taux sera applicable sur l'ensemble du territoire**

**Ce dossier a été adopté à la majorité avec 8 voix contre.**

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**